



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°32-2023-190

PUBLIÉ LE 27 OCTOBRE 2023

Sommaire

DDFIP /

32-2023-10-27-00001 - Décision de délégation de signature du 25 octobre 2023 relative aux missions rattachées (2 pages)	Page 3
32-2023-10-27-00003 - Délégation de signature aux administrateurs des finances publiques adjoints (3 pages)	Page 6
32-2023-10-27-00005 - Délégation de signature pour le Pole Gestion Fiscale (4 pages)	Page 10
32-2023-10-27-00004 - Délégation spéciale de signature pour la Gestion Publique (5 pages)	Page 15
32-2023-10-27-00002 - Liste responsables de service au 1er novembre 2023 (2 pages)	Page 21

DDFIP

32-2023-10-27-00001

Décision de délégation de signature du 25
octobre 2023 relative aux missions rattachées



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU GERS
2 Place JEAN DAVID
32 010 AUCH CEDEX

Décision de délégation de signature du 25 octobre 2023 relative aux missions rattachées

L'Administrateur de l'Etat,
Directeur départemental des Finances publiques du Gers par intérim

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la Direction départementale du Gers ;

Vu le décret du n° 2021-1550 du 1^{er} décembre 2021 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2022 relatif à l'organisation du service des comptables publics ;

Vu l'arrêté du 25 octobre 2023 chargeant M. Patrick LAITANG administrateur de l'État du 2^{ème} grade Directeur adjoint, de l'intérim de la Direction départementale des Finances Publiques du Gers en remplacement de M. Jean Claude HERNANDEZ ;

Vu la décision du Directeur général des Finances publiques en date du 25 octobre 2023 fixant la période d'intérim à compter du 1^{er} novembre 2023, de M. Patrick LAITANG dans les fonctions de Directeur départemental des finances publiques du GERS par intérim ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur mission, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la mission Maîtrise des risques et Audit et la cellule qualité comptable :

Mme JULIEN Suzie, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsable du service de la Stratégie, Contrôle de gestion et Maîtrise de l'Activité ;

Mme COLINART Muriel, inspectrice des Finances publiques ;

Mme FERRANDINO Agnès, inspectrice des Finances publiques.

2. Pour la mission politique immobilière de l'Etat :

La correspondante départementale de la politique immobilière de l'État

Mme Dominique MONTAURIOL, inspectrice principale des Finances publiques.

3. Pour la mission Communication :

Mme Elodie ALBAR, agent administratif principal 2ème classe des finances publiques et Mme JULIEN Suzie, inspectrice divisionnaire des Finances Publiques

4. Pour la mission Contrôle de gestion

Mme JULIEN Suzie, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsable du service de la Stratégie, Contrôle de gestion et Maîtrise de l'Activité (SCMA) ;

Mme COLINART Muriel, inspectrice des Finances publiques ;

Mme FERRANDINO Agnès, inspectrice des Finances publiques.

5. Pour la mission Référente départementale relation aux usagers

Mme JULIEN Suzie, inspectrice divisionnaire des Finances Publiques

Article 2 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Article 3 : La présente décision prend effet le 1^{er} novembre 2023.

A AUCH, le 1^{er} novembre 2023

M. l'Administrateur de l'Etat,
Directeur départemental des Finances publiques du Gers par intérim



signé : Patrick LAITANG

DDFIP

32-2023-10-27-00003

Délégation de signature aux administrateurs des
finances publiques adjoints

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU GERS
Place Jean-David
32 010 AUÇH cedex

Arrêté du 25 octobre 2023
DELEGATION DE SIGNATURE AUX ADMINISTRATEURS
DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINTS

L'Administrateur de l'Etat,
Directeur départemental des Finances publiques du Gers par intérim,

- Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale du Gers ;
- Vu le décret du n° 2021-1550 du 1^{er} décembre 2021 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;
- Vu l'arrêté du 29 décembre 2022 relatif à l'organisation du service des comptables publics ;
- Vu l'arrêté du 25 octobre 2023 chargeant M. Patrick LAITANG administrateur de l'État du 2^{ème} grade Directeur adjoint, de l'intérim de la Direction départementale des Finances Publiques du Gers en remplacement de M. Jean Claude HERNANDEZ ;
- Vu la décision de M. le Directeur général des Finances publiques en date du 25 octobre 2023 fixant la période d'intérim à compter du 1^{er} novembre 2023 de M. Patrick LAITANG dans les fonctions de Directeur Départemental des Finances publiques du GERS par intérim ;
- Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;
- Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Décide :

Article 1 - Délégation générale de signature est donnée à :

- Mme Joëlle BETHENCOURT, Administratrice des Finances publiques adjointe, Directrice du pôle pilotage et ressources, sous réserve des dispositions de l'article 2 ;
- Mme Camille LALANNE, Administratrice des Finances publiques adjointe, Directrice du pôle métiers ;

Celles-ci reçoivent mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seules, ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, sous réserve des restrictions expressément prévues par la réglementation.

Elles sont autorisées à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2 - Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

Article 3 - Délégation de signature est donnée aux agents dont les noms figurent en annexe, à l'effet de signer dans les limites également visées en annexe.

Article 4 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. le Directeur départemental des Finances publiques du Gers par intérim, Mme Camille LALANNE, a concurremment la compétence de l'Administrateur de l'Etat.

Article 5 - Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la direction où exercent les agents délégataires.

Article 6 - La présente décision prend effet le 1^{er} novembre 2023.

AUCH, le 1^{er} novembre 2023

M. l'Administrateur de l'Etat,
Directeur départemental des Finances publiques du Gers par intérim


signé : Patrick LAITANG

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU GERS

Annexe à l'arrêté du 25 octobre 2023 portant délégation de signature aux agents des services de direction.

Prénom - Nom	Grade	Montant en euros								
		Contentieux fiscal d'assiette 1	Demandes de dégrèvement et de plafonnement 2	Décisions prises sur les demandes contentieuses 3	Gracieux fiscal 4	Demandes gracieuses de décharge 5	Contestations relatives au recouvrement 6	Demandes de prorogation de délai 7	Documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions 8	Requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions 9
Camille LALANNE	Administrateur des finances publiques adjoint	200 000	200 000	200 000	100 000	200 000	oui	oui	200 000	oui

[1] De signer en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

[2] De signer les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée ;

[3] De signer les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts ;

[4] De signer en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet ;

[5] De signer les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales ;

[6] De signer les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

[7] De signer les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;

[8] De signer les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses ;

[9] De signer les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires.

DDFIP

32-2023-10-27-00005

Délégation de signature pour le Pole Gestion
Fiscale

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU GERS
2 Place JEAN DAVID
32 010 AUCH CEDEX

POLE METIERS

DECISION DU 25 OCTOBRE 2023 DE DELEGATION DE SIGNATURES POUR LE POLE GESTION FISCALE

L'Administrateur de l'Etat,
Directeur départemental des Finances publiques du Gers par intérim

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale du Gers ;

Vu le décret du n° 2021-1550 du 1^{er} décembre 2021 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2022 relatif à l'organisation du service des comptables publics ;

Vu l'arrêté du 25 octobre 2023 chargeant M. Patrick LAITANG administrateur de l'État du 2^{ème} grade Directeur adjoint, de l'intérim de la Direction départementale des Finances Publiques du Gers en remplacement de M. Jean Claude HERNANDEZ ;

Vu la décision de M. le Directeur général des Finances publiques en date du 25 octobre 2023 fixant la période d'intérim à compter du 1^{er} novembre 2023 de M. Patrick LAITANG dans les fonctions de Directeur Départemental des Finances publiques du GERS par intérim ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée (dans les limites précisées dans le tableau en annexe) à :

Mme Isabelle DEHOUCK, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsable de la division des ressources de l'État en matière :

- de contentieux fiscal d'assiette des particuliers et des professionnels, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office ;
- de gracieux fiscal des particuliers et des professionnels, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet ;
- de contentieux et gracieux du contrôle fiscal ;
- de signatures des certificats de dégrèvements, des décisions de décharges de droits et des ordres de restitution relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses ;
- de demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de la contribution économique territoriale pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort de son service ;
- de décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA et des demandes de remboursement de crédits d'impôt ;
- de recouvrement des créances publiques notamment AMR, mises en demeure de payer, décisions relatives aux demandes et prolongation de délais, l'ensemble des actes relatifs au recouvrement notamment actes de poursuites et déclarations de créances ainsi qu'ester en justice ;
- de contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;
- de statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables présentées par les comptables ;
- de présentation devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

Décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office - Décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction - Demande de remboursement de crédit de TVA

Mme Mélanie LAURES, Inspectrice des Finances publiques ;
M. Franck LAMARSAUDE, Inspecteur des Finances publiques ;
M. Pierre NADALES, Inspecteur des Finances publiques ;

Mme Sandrine BIARDEAU, Contrôleur des Finances publiques ;
M. Pierre LAINE, Contrôleur des Finances publiques ;

Contentieux et gracieux du recouvrement, admissions en non-valeur, cellule dédiée au recouvrement forcé
Mme Christine LAMARSAUDE, Inspectrice des Finances publiques ;

Pilotage du contrôle fiscal
M. Pierre NADALES, Inspecteur des Finances publiques.

Pilotage des professionnels
Mme Mélanie LAURES, Inspectrice des Finances publiques ;

Pilotage des particuliers
Mme Mélanie LAURES, Inspectrice des Finances publiques ;
M. Pierre NADALES, Inspecteur des Finances publiques.

Cellule dédiée aux affaires contentieuses et juridiques :
M. Franck LAMARSAUDE, Inspecteur des Finances publiques.

Bureau d'ordre

Mme Sandrine BIARDEAU, Contrôleuse des Finances publiques ;

M. Pierre LAINE, Contrôleur des Finances publiques ;

Article 2 : Le présent arrêté annule le précédent et sera publié au recueil des actes administratifs.

Article 3 : Le présent arrêté prend effet le 1^{er} novembre 2023.

AUCH, le 27 octobre 2023

M. l'Administrateur de l'Etat,
Directeur départemental des Finances publiques du Gers par intérim



Signé : Patrick LAITANG

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU GERS

Annexe à l'arrêté du 25 octobre 2023 portant délégation de signature aux agents du pôle fiscal.

Prénom - Nom	Grade	Montant en euros									
		Contentieux fiscal d'assiette 1	Demandes de dégrèvement et de plafonnement 2	Décisions prises sur les demandes contentieuses 3	Gracieux fiscal 4	Demandes gracieuses de décharge 5	Contestations relatives au recouvrement 6	Demandes de prorogation de délai 7	Documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions 8	Requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions 9	Demandes d'admission en non valeur 10
Isabelle DEHOUCK	Inspectrice divisionnaire des Finances publiques	150 000	Sans limite	150 000	76 000	76 000	oui	oui	150 000 (ctx) et 76 000 (gracieux)	oui	100 000
Christine LAMARSAUDE	Inspectrice des Finances publiques	45 000	90 000	45 000	45 000	45 000	oui	non	45 000	oui	5 000
Mélanie LAURES	Inspectrice des Finances publiques	45 000	90 000	45 000	45 000	45 000	non	non	45 000	oui	non
Pierre NADALES	Inspecteur des Finances publiques	45 000	90 000	45 000	45 000	45 000	non	non	45 000	oui	non
Franck LAMARSAUDE	Inspecteur des Finances publiques	45 000	90 000	45 000	45 000	45 000	non	non	45 000	oui	non

Sandrine BIARDEAU	Contrôleuse des Finances publiques	15 000	20 000	15 000	15 000	15 000	non	non	15 000	non	non
Pierre LAINE	Contrôleur des Finances publiques	15 000	20 000	15 000	15 000	15 000	non	non	15 000	non	non

[1] De signer en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

[2] De signer les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée ;

[3] De signer les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts ;

[4] De signer en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet ;

[5] De signer les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales ;

[6] De signer les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

[7] De signer les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;

[8] De signer les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses ;

[9] De signer les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires.

[10] de signer des admissions en non valeur

DDFIP

32-2023-10-27-00004

Délégation spéciale de signature pour la Gestion
Publique



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU GERS**

2, place Jean David
CS 70352
32010 AUCH Cedex.

POLE METIERS

**DECISION DU 25 OCTOBRE 2023 DE DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE
POUR LA GESTION PUBLIQUE**

L'administrateur de l'Etat, Directeur départemental des Finances publiques
du GERS par intérim,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale du GERS ;

Vu le décret du n° 2021-1550 du 1^{er} décembre 2021 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2022 relatif à l'organisation du service des comptables publics ;

Vu l'arrêté du 25 octobre 2023 chargeant M. Patrick LAITANG administrateur de l'État du 2^{ème} grade Directeur adjoint, de l'intérim de la Direction départementale des Finances Publiques du Gers en remplacement de M. Jean Claude HERNANDEZ ;

Vu la décision de M. le Directeur général des Finances publiques en date du 25 octobre 2023 fixant la période d'intérim à compter du 1^{er} novembre 2023 de M. Patrick LAITANG dans les fonctions de Directeur Départemental des Finances publiques du GERS par intérim ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à Mme Dominique MONTAURIOL, Inspectrice Principale et à Mme Claire HERNANDEZ, Inspectrice Divisionnaire, adjointes au responsable du pôle métiers, reçoivent délégation de signer tous les actes relevant de la gestion courante,

FONCTIONS SUPPORT DE L'ETAT et SOUTIEN A L ECONOMIE LOCALE

Missions économiques :

M. David BERTRAND, Inspecteur des Finances Publiques, chargé d'Expertise Économique et Financière, conseiller départemental des entreprises en difficulté et secrétaire départemental des CCSF, CODEFI, et CDSC, reçoit délégation de signer tous les actes suivants :

- ❖ Demandes de renseignements aux comptables et aux partenaires (URSSAF...)
- ❖ Demandes de renseignements et envoi de documentation aux entreprises(CCSF...)

Opérations comptables et bancaires de l'État (comptabilité, recouvrement, produits divers et dépôts de fonds au Trésor)

Mme Sylvia COURVILLE, Inspectrice des Finances Publiques, cheffe du service des opérations comptables et bancaires de l'Etat, reçoit délégation de signer tous les actes suivants :

- ❖ Congés et autorisations d'absences pour formation professionnelle, des agents du service.
- ❖ Habilitations transactionnelles informatiques des agents du service
- ❖ Toutes les opérations relatives au fonctionnement du compte courant du Trésor à la Banque de France et du CCP (la Banque Postale).
- ❖ Chèques sur le Trésor, déclarations de perte
- ❖ Visa des journaux à souche, compte d'emploi, PV de vérification des régies de Recettes – Visa des états de caisse P11.
- ❖ Fiches de rejets
- ❖ Observations balance P 101, 101A et mensuelles des administrations financières
- ❖ Visa des ordres de paiement
- ❖ Bordereaux et lettres de transfert, certificats de perte
- ❖ Lettre type de demande régularisation d'impayés et émission de titres
- ❖ Bordereaux de réception et d'envoi de timbres amendes
- ❖ Etat de développement des soldes EDS - Balance
- ❖ Suspension et rejet de paiement simples
- ❖ Significations d'oppositions
- ❖ Délais Produits Divers : créance inférieure à 3 000 € et délais inférieurs à 12 mois
- ❖ Remise gracieuse : créance inférieure à 1 500 € (application du barème)
- ❖ NV produits divers : 1 000 €
- ❖ États de saisie, derniers avis avant poursuites, avis à tiers détenteur
- ❖ États de concordance (dégrèvements magnétiques)
- ❖ Accusés de réception des lettres des contribuables
- ❖ Certificats et déclarations de recette
- ❖ Bordereau de versement des amendes
- ❖ Lettres adressées aux ordonnateurs pour transmission des non valeurs
- ❖ Bordereau d'annulation des amendes
- ❖ Bordereau d'envoi et accusés de réception

- ❖ Demande de pièces justificatives et de renseignements
- ❖ Instruction des demandes de remboursement de l'accise sur les produits énergétiques (ex-TICPE) et de l'accise sur les gaz naturels (ex-TICGN)
- ❖ Toutes les pièces et opérations relatives aux conventions d'abonnement et aux services bancaires DFT

Comptabilité et recouvrement

Mme Nathalie COSTE, M David LARRIEU, Mme Anne-Marie LIOT, Mme Carole ZUBRZYCKI, Contrôleurs des Finances Publiques, reçoivent délégation de signer les actes suivants :

- ❖ Accusés de réception
- ❖ Significations d'oppositions
- ❖ Toutes les opérations relatives au fonctionnement du compte courant du Trésor à la Banque de France et du compte CCP de la Banque Postale.
- ❖ Chèques sur le Trésor, déclarations de perte
- ❖ Fiches de rejets
- ❖ Observations balance P 101, 101A et mensuelles AF
- ❖ Suivi, réception et envoi des valeurs timbres amendes et coupes de bois
- ❖ Visa des ordres de paiement
- ❖ Bordereaux et lettres de transfert, certificats de perte
- ❖ Lettre type de demande régularisation d'impayés et émission de titres
- ❖ Divers bordereaux comptables d'envoi et accusés de réception
- ❖ Instruction des demandes de remboursement de l'accise sur les produits énergétiques (ex-TICPE) et de l'accise sur les gaz naturels (ex-TICGN)

M. Etienne FRASCA-PERSELLO, agent des finances publiques, reçoit la délégation de signer les actes relatifs aux demandes de remboursement de l'accise sur les produits énergétiques (ex-TICPE) et de l'accise sur les gaz naturels (ex-TICGN)

Mme Carole ZUBRZYCKI, et M David LARRIEU Contrôleurs des Finances Publiques, reçoivent délégation de signer les actes suivants :

- ❖ États de saisie, commandement, derniers avis avant poursuites
- ❖ États de concordance (dégrèvements magnétiques)
- ❖ Accusés de réception des lettres des contribuables
- ❖ Situations et pièces transmises mensuellement aux différentes administrations déconcentrées du département
- ❖ Bordereau de versement et d'annulation des amendes
- ❖ Lettres adressées aux ordonnateurs pour transmission des non valeurs
- ❖ Demande de pièces justificatives
- ❖ Demande de renseignements
- ❖ Déclarations de recette
- ❖ Gestion des quittanciers des régies de police, gendarmerie et autres opérations

Dépôts et services financiers

Mme Gisèle ESCARNOT chargée de clientèle DFT, Mme Anne-Marie LIOT, M David LARRIEU, contrôleurs et M. Etienne FRASCA-PERSELLO, agent C, reçoivent délégation de signer tous les actes suivants :

- ❖ Toutes les pièces relatives aux conventions d'abonnement et au fonctionnement des services bancaires DFT (ouverture de comptes à vue, à terme, titres....)
- ❖ Consultation et transmission des ordres de bourse et placement (achat vente) + CAT
- ❖ Procès Verbaux de destruction des chèques et cartes bancaires
- ❖ Attestation concernant des soldes de comptes ou des chèques

- ❖ Attestation de plus-value
- ❖ Divers bordereaux d'envoi
- ❖ Habilitations transactionnelles informatiques des agents du service
- ❖ Rejets comptables (PNC)
- ❖ Accusé réception des oppositions sur chèques effectués par la clientèle
- ❖ P1C-valeurs inactives (objets)
- ❖ Balance et états de développement des soldes

Service Local du Domaine

M. Raphaël BRUNEL, Contrôleur des Finances Publiques, reçoit délégation de signer tous les actes relevant de la gestion courante du service (bordereau d'envoi, courrier de relance, demandes de renseignements).

Mme Carole ZANANDREA, agente contractuelle, reçoit délégation de signer tous les actes relevant de la gestion des redevances domaniales (bordereaux d'envoi, courriers de relance, demandes de renseignements).

DIVISION DU SECTEUR PUBLIC LOCAL

Service Fiscalité Directe Locale (SFDL)

Mme Clarisse LE COCQ, inspectrice des Finances publiques, reçoit délégation de signer tous les actes suivants :

- ❖ congés et autorisations d'absences pour formation professionnelle des agents du service
- ❖ envoi de documentation relative au SFDL
- ❖ lettres à destination des ordonnateurs en matière de FDL
- ❖ envoi d'états statistiques aux ordonnateurs
- ❖ demandes de renseignements et enquêtes relatives au SFDL
- ❖ demandes d'informations ou transmission d'informations à la préfecture ou aux sous-préfectures
- ❖ bordereaux d'envoi.

Mme Valérie MELLER, contrôleuse des Finances publiques, reçoit délégation de signer tous les actes suivants :

- ❖ envoi de documentation relative au SFDL
- ❖ envoi d'états statistiques aux ordonnateurs
- ❖ demandes de renseignements et enquêtes relatives au SFDL
- ❖ demandes d'informations ou transmission d'informations à la préfecture ou aux sous-préfectures
- ❖ bordereaux d'envoi.

Service Collectivités et Etablissements Publics Locaux (CEPL)

M. Gilles LANGE, inspecteur des Finances publiques, reçoit délégation de signer tous les actes suivants :

- ❖ congés et autorisations d'absences pour formation professionnelle des agents du service
- ❖ habilitations transactionnelles informatiques des agents du service
- ❖ comptes de gestion produits par les comptables des Finances publiques
- ❖ visa des comptes annuels et des budgets (organismes de courses hippiques)
- ❖ demandes de renseignements relatives aux avis sollicités par la préfecture
- ❖ accusés de réception (y compris des comptes financiers)

- ❖ bordereaux d'envoi de pièces à la chambre régionale des Comptes
- ❖ plans CHD (dépenses et paies)
- ❖ tous documents relatifs à l'ouverture des contrats monétiques (prélèvements, TPE, PayFiP...)
- ❖ réponses aux demandes des collectivités et envoi de documentation sur la dématérialisation
- ❖ demandes de renseignements aux comptables, aux conseillers aux décideurs locaux et aux partenaires.

M. Joachim ZOLDAN, inspecteur des Finances publiques, reçoit délégation de signer tous les actes suivants :

- ❖ congés et autorisations d'absences pour formation professionnelle des agents du service
- ❖ habilitations transactionnelles informatiques des agents du service
- ❖ comptes de gestion produits par les comptables des Finances publiques
- ❖ visa des comptes annuels et des budgets (organisateur de courses hippiques)
- ❖ demandes de renseignements relatives aux avis sollicités par la préfecture
- ❖ accusés de réception (y compris des comptes financiers)
- ❖ bordereaux d'envoi de pièces à la chambre régionale des Comptes
- ❖ plans CHD (dépenses et paies).

M. Jean-François MOULINIER, contrôleur des Finances publiques, reçoit délégation de signer tous les actes suivants :

- ❖ visa des comptes annuels et des budgets (organisateur de courses hippiques)
- ❖ comptes de gestion
- ❖ demandes de renseignements relatives aux avis sollicités par l'autorité de tutelle
- ❖ accusés de réception (y compris des comptes financiers)
- ❖ bordereaux d'envoi de pièces à la chambre régionale des Comptes.

Missions foncières

Mme Jennifer FOUMAS, inspectrice des Finances publiques, reçoit délégation de signer tous les actes suivants :

- ❖ envoi de tous courriers en rapport avec les missions foncières.

Article 2 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Article 3 – Le présent arrêté prend effet le 1^{er} novembre 2023.

AUCH le 27 octobre 2023

M. l'Administrateur de l'Etat,
Directeur départemental des Finances publiques du Gers par intérim


Signé : Patrick LAITANG

DDFIP

32-2023-10-27-00002

Liste responsables de service au 1er novembre
2023

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU GERS**
2 Place Jean DAVID
32010 AUCH CEDEX

**Liste des responsables de service au 1^{er} novembre 2023
disposant de la délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue
par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts.**

Prénom - Nom	Responsable de service
Valérie BOLL-DEBUF	Service impôts des entreprises départemental
Jean-Yves BETHENCOURT	Service impôts des particuliers départemental
Franck ERIZE	Pôle de recherche, de contrôle et d'expertise
Elisabeth LAROUSSE	Pôle de recouvrement spécialisé
Gilles RENAULT	Service de publicité foncière et d'enregistrement
Adrien CORNET	Service départemental des impôts fonciers

A AUCH, le 1^{er} novembre 2023.

M. l'Administrateur de l'Etat,
Directeur départemental des Finances publiques,
par intérim



signé : Patrick LAITANG

